



## Quelles conditions pour bénéficier du financement d'une formation ?

Vous bénéficiez d'un accès à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences, dès lors que vous justifiez d'un volume d'activité minimum en CDDU intermittent au cours des deux dernières années. (*Rubrique "Quels critères de recevabilité ?"*)

### Pour toute demande

N'hésitez pas à [contacter votre conseiller Afdas](#) de proximité au préalable pour échanger sur votre projet et être accompagné dans vos démarches.

## Quels critères de recevabilité ?

### Formation sécurité

Des formations visant à garantir la sécurité et le bien-être des professionnels du spectacle !

EN  
SAVOIR  
PLUS



### Votre boîte à outils

- [Comment vous connecter à votre espace MyA ?](#)
- [Déposer votre](#)

Catégorie	Nombre de jours / cachets minimum	Période d'étude de recevabilité
<b>Artistes interprètes, Musiciens et Metteurs en scène</b>	48	au cours des 2 dernières années
<b>Techniciens du spectacle vivant</b>	88	au cours des 2 dernières années
<b>Techniciens du cinéma et de l'audiovisuel</b>	130	au cours des 2 dernières années
<b>Réalisateurs</b>	48	au cours d dernières an 

Tous les stages financés par l'Afdas entraînent une carence. Celle-ci correspond au délai à respecter entre un stage réalisé et le suivant.

Les délais de carence varient selon la durée du dernier stage suivi et démarrent à partir du dernier jour de stage.

Durée du dernier stage suivi	Délai de carence
<b>Inférieure ou égale à 40 heures</b>	6 mois
<b>Supérieure à 40 heures</b>	12 mois 

Les formations liées à la sécurité ne sont pas concernées par les carences, dans la limite de 3 300 euros annuels.

Les formations issues des catalogues de formation « Agir en faveur de la transition écologique » et « Agir en faveur de la lutte contre les violences et les harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) » ne génèrent pas de carence.

[dossier de formation et assurer son suivi](#)

→ [Les autres dispositifs pour élargir votre champ de compétences](#)

**Vos  
conseiller  
à vos  
côtés  
pour  
vous  
accompagner**

Vous avez des questions, un besoin ?

**PRENEZ  
RENDEZ-  
VOUS !**

 **Découvrez ici les offres de formations responsables et engagées** →



# Les Certificats de Compétences Professionnelles

Construits avec les entreprises et les professionnels de vos champs, les Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) de vos branches vous permettent d'acquérir et de certifier de nouvelles compétences au service de votre expertise métier.

[🔗 CCP « Intégrer les outils et méthodes 3D temps dans un projet audiovisuel »](#)

[🔗 CCP « Eduquer aux médias »](#)

[🔗 CCP « Déployer une démarche éco-responsable dans l'audiovisuel »](#)

CCP « "Inspection des ensembles démontables »

**Bon à savoir :** Les CCP de branche (spectacle vivant, audiovisuel, presse) sont 100% financés par l'Afdas et sans délai de carence.

## Quelles formations et quel financement ?

### **Vous avez déjà identifié le prestataire de formation**

#### **Assurez-vous que ce prestataire réponde à la certification Qualiopi**

Adressez vous directement au prestataire. Vous pouvez également identifier les prestataires certifiés Qualiopi, grâce à deux outils que nous mettons à votre disposition :

1. [La liste publique des organismes de formation](#) [🔗](#) du ministère du Travail mise à jour quotidiennement, avec mention de la ou des catégories d'actions concernées par la certification : action de formation, bilan de compétences, VAE, apprentissage
2. [Le moteur de recherche d'organismes de l'Afdas](#) [🔗](#) qui vous



2. **Le moteur de recherche d'organismes de l'Afdas** qui vous propose l'ensemble des prestataires avec lesquels l'Afdas a déjà travaillé avec une information à jour sur la certification Qualiopi

*Pour un centre de formation, être certifié Qualiopi est obligatoire depuis le 1er janvier 2022 pour tout financement d'actions de développement des compétences par l'Afdas – actions de formation, par apprentissage, bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience – quel que soit le dispositif de financement.*

**Reportez-vous au barème et plafond de prise en charge.**

## **Vous n'avez pas encore identifié le prestataire de formation**

- Vous pouvez faire vos propres recherches et/ou vous rapprocher de vos conseillers de proximité,

**Le catalogue de formation « Clé en Main » pour développer vos compétences transverses**



**Consultez les barèmes et plafonds de prise en charge**

## **Barèmes selon la typologie de formation**

Typologie de formation	Liste des actions de formations	Tarif horaire maximum	Plafond
<b>Formations interprofessionnelles (transversales)</b>	Gestion, communication, PAO...	40 €	1,600 €
<b>Formations liées à la Sécurité</b>	Caces, habilitations électriques, SSIAP 1, Accueil du public...	48 €	3,300 €
<b>Formations « métier » Pratiques artistiques</b>	Danse, techniques vocales, comédie, cirque, mise en scène,...	60 €	3,000 €
	Enseignement musical Pratique instrumentale	60 €	4,000 €



<b>Formations « pratiques corporelles » pour musiciens et artistes interprètes*</b>	Yoga, pilates, Qi Gong, shiatsu, Body mind centring	60 €	3,000 €
<b>Formations « métier » technique (nécessitant du matériel pour chaque poste)</b>	Techniques SV, AV, Coiffure, Maquillage, Costume, Décor, Doublage, Equitation de spectacle...	80 €	5,600 €
<b>Formations « métier » hors technique</b>	Administration du spectacle vivant et de l'audiovisuel, Ecriture, Logiciels de paie spécifiques, musico/art-thérapie sans diplôme...	60 €	4,200 €
<b>Formations « métier » non certifiantes longues (&gt;140h)</b>	Consoles lumière / son, Production audiovisuelle et du spectacle vivant...	50 €	8,000 €
<b>Formations « métier » certifiantes (RNCP/CQP) longues (&gt;140h)</b>	Diplômes d'état (danse, théâtre, cirque, musique) BPJEPS/DEJES*, Musicothérapie*, Art thérapie*, CQP accrocheur rigger, CQP cordiste, Technicien son / lumière, Chef opérateur, Régisseur général, Technicien de plateau, Accessoiriste, Monteur, Réalisateur, Chargé de production, Scénariste, Animateur radio, Chef de projets culturel, Médiation Culturelle, Organisation des administrations culturelles, CQP électricien du spectacle...	54 €	15,000 €
<b>Formations certifiantes (RNCP/registre spécifique) visant une reconversion vers la pratique de médecine douce et coaching**</b>	Sophrologue, Réflexologue, Ostéopathe, Shiatsu, Coach professionnel, Coach consultant		5,000 €
<b>VAE dont le diplôme visé appartient au champ d'activité des intermittents du spectacle</b>	Professeur de Théâtre, Scénariste...		

*Si la formation souhaitée ne relève pas du champ d'activité des intermittents du spectacle et ne concerne pas une reconversion, vous avez la possibilité de transmettre votre demande de prise en charge pour étude. Vous devrez obligatoirement fournir une lettre de motivation détaillée faisant apparaître clairement la relation : "activité exercée en qualité d'intermittent du spectacle/formation demandée".*

*Nous vous recommandons de contacter un conseiller Afdas pour être aidé(e) dans votre démarche.*

*\*Formations uniquement accessibles aux artistes-interprètes et musiciens.*

*\*\*Seulement si vous avez bénéficié d'un Conseil en Evolution Professionnelle ou d'un Bilan de compétences au préalable et déposé un dossier à  Transition Pro – qui a été refusé. Justificatifs à fournir : lettre de motivation mentionnant les résultats des entretiens CEP ou Bilan + notification de refus de l'AT Pro. Un refus administratif des AT Pro, dossier incomplet ou hors délai, ne sera pas un motif recevable pour l'étude du dossier par les services de l'Afdas. Une carence de 24 mois s'appliquera à la fin de la formation.*



La prise en charge par l'Afdas est calculée en fonction des barèmes horaires et des plafonds définis chaque année par le rôle

barèmes notaires et des plafonds définis chaque année par le pourcentage paritaire des intermittents du spectacle.

## Les formations non financées par l'Afdas

- Bilan de compétences
- Cours de langue
- Bureautique (Pack Office)
- Permis B
- Permis moto
- Coaching
- Marketing Digital
- VAE dont le diplôme visé est hors activités des intermittents du spectacle
- Formation hors activités des intermittents du spectacle à l'exception des formations certifiantes indiquées dans le tableau ci-dessus.

**Bon à savoir :** Certaines de ces actions de formation peuvent être financées par votre Compte Personnel de Formation (CPF).

[Consultez la page dédiée.](#)

## Quelles démarches ?

 **Retrouvez toutes les étapes dans notre rubrique**



Pour toute demande particulière nous vous recommandons d'être accompagné par un conseiller.

**Pensez-y ! Financez votre projet de formation avec le Compte Personnel de Formation (CPF)**



## Formation (CPF)

Les intermittents du spectacle disposent de droits à la formation au titre du Compte Personnel de Formation.

[🔗 Consultez la page dédiée](#)

**Rechercher une formation**

**Observatoires des métiers**

**Appels**

**Newsletter**

[Protection des données personnelles](#)

[Conditions générales de l'Afdas](#)

[Mentions légales](#)

[Préférences](#)

